

**Compte Rendu d'Activité Trimestriel
du 14 avril au 14 juillet 2024 du Fonds
de Placements Collectifs en Titrisation
FT Sofac Auto Lease**

Table de matière

- I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE A L'EMISSION**
- II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS**
 - 1. LOYER RESTANT DU ET NOMBRE DES CREANCES**
 - 2. PERFORMANCE DE L'ACTIF**
 - a. DUREE DE VIE MOYENNE**
 - b. TAUX DE REMBOURSEMENT ANTICIPE MENSUEL**
 - c. TAUX D'IMPAYE MENSUEL**
 - d. TAUX DE DECHEANCE MENSUEL**
 - e. TAUX DE PERTE**
 - 3. LA TRESORERIE DU FONDS**
- III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES OBLIGATIONS**
 - 1. VALEUR UNITAIRE DU NOMINAL RESTANT DU DES TITRES**
 - 2. INTERETS BRUTS UNITAIRES DES OBLIGATIONS ET PARTS**
 - 3. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE**
 - 4. FONDS DE RESERVE AU 15 JUILLET 2024**
 - 5. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OBLIGATIONS**

I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE A L'EMISSION

FT Sofac Auto Lease a été constitué le 10 novembre 2021 par l'acquisition de 8 069 créances LOA détenus par la SOFAC. Ces Créances Cédées sont des créances des Loyers à Recevoir et des Créances d'Indemnité résultant de Contrats LOA conclus par SOFAC avec des clients personnes physiques résidant au Maroc ou des personnes morales de droit marocain, pour financer l'acquisition de véhicules à moteur..

Le montant nominal des créances cédées s'élevait à l'origine à 402 200 399,85 DH. L'acquisition de ces créances a été réglée le 10 novembre 2021 par le produit de l'émission de deux catégories de titres dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Types de titres	Nombre de titres	Montant unitaire (MAD)	Nominal total (MAD)	Taux d'Intérêt Nominal	Prime de risque	Date d'amortissement (**)
Obligations	3.720	100.000	372.000.000,00	4,12%	35-45 pbs	14 octobre 2025
Parts résiduelles	2	-	4.057.523,16	NA		14 octobre 2025
Total	3.722		376.057.523,16			

Les Porteurs de Titres sont protégés contre le risque de crédit lié à la défaillance des Débiteurs et les risques liés au retard de paiement s'agissant des Créances Cédées par :

- la différence positive existant entre, d'une part, la décote appliquée aux Créances Cédées à la Date de Cession Initiale pour le calcul de leur Prix de Cession Initial et, d'autre part, la somme des Coûts de Gestion, des intérêts dus au titre de la Ligne de Liquidité et des Coupons payables aux Porteurs d'Obligations à cette Date de Paiement ;
- l'alimentation du Compte de Réserve à hauteur du Montant Requis de Réserve applicable (à savoir à la Date de Cession Initiale, puis pour chaque Date de Paiement durant la Période d'Amortissement Normal, tant que le montant des sommes dues au titre des Obligations est supérieur à zéro (0), un montant égal à la somme (i) de 2,5% du Solde Restant Dû de Loyers à Recevoir relatifs aux Créances Cédées à la Date de Cession Initiale et (ii) de 1% du Solde Restant Dû de Loyers à Recevoir relatifs aux Créances Cédées ;
- les déclarations de conformité de l'Initiateur aux termes de la Convention de Cession, les recours dont dispose le Fonds au titre des Montants Résolutoires et/ou des Montants d'Indemnisation et la possibilité pour le Fonds d'acheter des Créances Cédées Complémentaires à chaque Date de Cession Complémentaire et d'en payer le Prix de Cession Initial avec les sommes payées par l'Initiateur au titre de ces Montants Résolutoires et/ou Montants d'Indemnisation ;
- l'obligation pour l'Initiateur de racheter des Créances Cédées Déchues (dans la limite d'un (1) % du Solde Restant Dû moyen des Loyers à Recevoir au titre des quatre (4) derniers trimestres) et la possibilité pour le Fonds d'acheter des Créances Cédées Complémentaires à chaque Date de Cession Complémentaire et d'en payer le Prix de Cession Initial avec les sommes dues par l'Initiateur au titre du Prix de Rachat des Créances Cédées Déchues ;

- l'émission des Parts Résiduelles, dont les droits en intérêt et en principal sont subordonnés respectivement aux droits en intérêt et en principal des Obligations;
- d'une manière plus générale, les sûretés et accessoires garantissant les sommes dues au titre des Créances Cédées ; et
- l'application d'un Ordre de Priorités de Paiement spécifique en cas d'ouverture de la Période d'Amortissement Modifié à la suite de la survenance d'un Cas d'Amortissement Modifié qui perdure sans qu'il n'y soit remédié.

Les Porteurs de Titres sont protégés des risques liés à un manque de liquidité du Fonds par (i) la constitution de la Réserve au crédit du Compte de Réserve à concurrence du Montant Requis de Réserve et (ii) les Tirages au titre de la Ligne de Liquidité mise à disposition du Fonds par la Banque de Liquidité durant la Période d'Amortissement Normal.

Les Porteurs de Titres ne supportent pas de risques liés à l'insolvabilité du Fonds dès lors que le Fonds n'est pas susceptible de faire l'objet d'une procédure collective en droit marocain.

II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS AU 30 JUN 2024

1. LE SOLDE DES LOYERS RESTANTS DUS ET LE NOMBRE DES CREANCES

Le portefeuille détenu par FT Sofac Auto Lease se compose de 1.127 créances vivantes pour un solde de loyer restant dû de 30.604.695,79 dirhams.

2. LA PERFORMANCE DE L'ACTIF

a. LA DUREE DE VIE MOYENNE RESIDUELLE

La durée de vie moyenne résiduelle des créances est de 0 mois.

E. LE TAUX DE PERTE

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2021												
(en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
2022												
(en %)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2023												
(en %)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2024												
(en %)	0,00%	0,00%	0,00%									

3. LA TRESORERIE DU FONDS

Le montant de la trésorerie du Fonds FT Sofac Auto Lease au 30 juin 2024 est de l'ordre de 33,69 millions de dirhams qui est relatif principalement au placement des fonds disponibles en OPCVM monétaire.

Durant le trimestre en cours, le compte du Fonds a été alimenté des montants des flux encaissés des loyers à recevoir d'un montant de 11,30 millions de dirhams,

Les disponibilités de trésorerie du Fonds ont été placées par la suite en OPCVM monétaire.

III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES OBLIGATIONS

1. VALEUR UNITAIRE DU NOMINAL RESTANT DU DES TITRES

	Obligations A 51237	Part résiduelle R 1 51245	Part résiduelle R2 51260
Début de période	13.033,48	2 028 686,93	2 028 686,93
Amortissement	13.033,48	2 028 686,93	2 028 686,93
Fin de Période	0,00	0,00	0,00

2. INTERETS BRUTS UNITAIRES DES TITRES

Période :	Obligations A 51237	Part résiduelle R 1 51245	Part résiduelle R2 51260
Période Actuelle	69,72	803.950,42	803.950,42
Période Prochaine	-	-	-

3. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE

Néant.

4. FONDS DE RESERVE AU 15 JUILLET 2024

Le solde du compte du fonds de réserve s'élève à 0,00 dirhams.

5. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OBLIGATIONS

Les titres sont totalement remboursés.

CONTACT

Chakib ELMEZOUARI

DIRECTEUR GENERAL
celmezouari@ssf.ma

Fatima Zohra MOUMEN

DIRECTEUR DE GESTION
fmoumen@ssf.ma

ADRESSE

SOFAC STRUCTURED FINANCE
57, Bd ABDELMOUMEN,
CASABLANCA
MAROC
TEL.: 05 29 09 96 13